



Appraisal Institute of Canada
Institut canadien des évaluateurs

VOIES INTERNATIONALES MENANT À L'OBTENTION DU TITRE AACI - POLITIQUE

Mise à jour : le 23 février 2021

Institut canadien des évaluateurs
403 ~ 200, rue Catherine
Ottawa (Ontario) K2P 2K9



Reconnaissance par le RICS (FRICS, MRICS)

Les personnes qui postulent le titre AACI qui ont obtenu leur titre en suivant la formation traditionnelle (*), l'expérience et les examens obligatoires du Royal Institute of Chartered Surveyors (RICS) et qui font partie de ses effectifs accrédités (volet des biens commerciaux s'ils satisfont aux exigences de compétences du volet d'évaluation) seront tenues de satisfaire aux exigences définies dans les voies internationales menant à l'obtention du titre AACI (voie A dans le tableau).

Il convient de noter que ces membres disposent d'un délai de deux ans pour satisfaire à ces exigences.

(*) Signifie un diplôme accrédité et exclut les personnes qui ont obtenu leur titre en vertu d'accords de réciprocité (internationaux ou autres) ou par équivalences.

Reconnaissance par API, PINZ, SISV

Les personnes qui postulent le titre AACI qui sont membres en règle des associations suivantes* :

- Australian Property Institute (API) – membre associé ou agréé
- Property Institute of New Zealand (PINZ) – membre agréé ou membre (ANZIV ou FNZIV) du NZIV
- Singapore Institute of Surveyors and Valuers (SISV) – membre (MSISV) ou membre agréé (FSISV) appartenant à la Division de l'évaluation et de la pratique générale

seront tenues de satisfaire aux exigences définies dans les voies internationales menant à l'obtention du titre AACI (voie A dans le tableau).

Il convient de noter que ces membres disposent d'un délai de deux ans pour satisfaire à ces exigences.

* Exclut les personnes qui ont obtenu leur titre en vertu d'accords de réciprocité (internationaux ou autres) ou par équivalences.

Autres titres internationaux en évaluation

Ces personnes seront tenues de satisfaire aux exigences définies dans les voies internationales menant à l'obtention du titre AACI (voie B dans le tableau).

Sans titre ou avec titre incomplet en évaluation

Ces personnes seront tenues de satisfaire aux exigences définies dans les voies internationales menant à l'obtention du titre AACI (voie C dans le tableau).



Voies internationales menant au titre AACI

Mise à jour du 23 février 2021	Voie internationale A de l'ICE Titre reconnu en évaluation	Voie internationale B de l'ICE L'ICE ne reconnaît pas ce titre en évaluation	Voie internationale C de l'ICE Sans titre ou avec titre incomplet en évaluation
Doit avoir	<ul style="list-style-type: none"> • Membre attiré en règle • Diplôme d'une université reconnue 	<ul style="list-style-type: none"> • Membre attiré en règle • Diplôme d'une université reconnue et confirmé par le CICDI* • Programme d'études de l'ICE moins les équivalences reconnues telles que déterminées par le Comité des admissions et de l'accréditation de l'Institut et(ou) par les partenaires de l'ICE en éducation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Diplôme d'une université reconnue et confirmé par le CICDI* • Programme d'études de l'ICE moins les équivalences reconnues telles que déterminées par le Comité des admissions et de l'accréditation de l'Institut et(ou) par les partenaires en éducation de l'ICE.
Autres exigences à satisfaire	<ul style="list-style-type: none"> • BUSI 111 ou 112 Cours de droit canadien • Séminaire sur la pratique professionnelle de l'ICE (avec examen, en format classe ou à distance) • Se joindre à l'ICE à titre de stagiaire • Examen du produit du travail (EPT) – une (1) soumission non résidentielle • Entrevue sur les compétences professionnelles (ECP) 	<ul style="list-style-type: none"> • AIC 101 – Introduction à la profession d'évaluateur • Séminaire sur la pratique professionnelle de l'ICE • BUSI 111 ou 112 Cours de droit canadien • Étude de cas sous tutelle (BUSI 499 ou 497)** • Se joindre à l'ICE à titre de stagiaire • Examen du produit du travail (EPT) - Deux (2) soumissions • Min. de 2 ans d'expérience pratique sous mentorat (PEP) dans sa propre juridiction ou au Canada** Le mentor doit être approuvé par le CAA • Examen écrit du PEP • Entrevue sur les compétences professionnelles (ECP) <p>**Le CAA peut accorder une exemption</p>	<ul style="list-style-type: none"> • AIC 101 – Introduction à la profession d'évaluateur • Séminaire sur la pratique professionnelle de l'ICE • BUSI 111 ou 112 Cours de droit canadien • Étude de cas sous tutelle (BUSI 499 ou 497) • Se joindre à l'ICE à titre de stagiaire • Examen du produit du travail (EPT) - Deux (2) soumissions • Min. de 2 ans d'expérience pratique sous mentorat (PEP) dans sa propre juridiction ou au Canada. Le mentor doit être approuvé par le CAA • Examen écrit du PEP • Entrevue sur les compétences professionnelles (ECP)
	AACI décerné	AACI décerné	AACI décerné
Autres exigences en vue de l'obtention du droit de pratique au Canada	Doit se conformer aux Normes Normes uniformes de pratique professionnelle en matière d'évaluation au Canada (NUPPEC)	Doit se conformer aux Normes uniformes de pratique professionnelle en matière d'évaluation au Canada (NUPPEC)	Doit se conformer aux Normes uniformes de pratique professionnelle en matière d'évaluation au Canada (NUPPEC)

Ces politiques sont passibles de changement sans préavis

* [Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux \(CICDI\)](http://www.cicdi.ca)